



Syndicat National **F.O** des Lycées et Collèges  
Section académique de Créteil  
Maison des syndicats 11-13 rue des archives 94010 Créteil Cedex  
Tel : 01 49 80 91 95 - 68 92 Fax 01 49 80 68 96  
E-Mail : snfolc.creteil@gmail.com Site : www.snfolc-creteil.fr

Créteil, le 24 janvier 2022

## Les revendications du 13 janvier sont toujours d'actualité :

**Recrutement immédiat de tous les personnels nécessaires !**  
**Augmentation générale des salaires par l'augmentation du point d'indice !**  
**Stop à l'offensive de dislocation de l'école publique !**

**Refusant d'augmenter la valeur du point d'indice, bloqué depuis 2017, le ministère utilise l'arme des primes et des indemnités pour accentuer la déréglementation des statuts.**

Dernier exemple en date : le rectorat a présenté aux organisations syndicales le dispositif de « la part modulable de l'indemnité REP+ ». **De quoi s'agit-il ? Au lieu de la prime actuelle** que reçoit tout collègue affecté en REP+ -excepté les assistants d'éducation et les AESH qui en restent scandaleusement exclus- chacun percevrait, outre son indemnité annuelle fixe (5114 euros), une « part modulable » dont le montant dépendrait de l'évaluation de l'établissement réalisée par les services du rectorat. 600 euros pour 25 % des collègues, 360 euros pour la moitié et 200 euros pour les 25 % les moins bien évalués

Sur quels critères d'évaluation seront départagés les établissements ? Sur l'investissement *collectif* dans ce que le rectorat appelle « *la continuité pédagogique* », à savoir les dispositifs « devoirs faits » ou « école ouverte ».

**Il fallait oser avancer ce critère de « continuité pédagogique »** pour déréglementer les traitements et instaurer ainsi une « paye au mérite » quand on sait que dans l'immense majorité des collèges et lycées de l'académie, des enseignants ne sont pas remplacés depuis des semaines, voire depuis la rentrée de septembre !

**De quelle « continuité pédagogique » le rectorat peut-il se prévaloir** quand il n'annonce que 130 remplacements au comité technique académique du 14 janvier au lieu des ... 3500 qui seraient nécessaires pour remplacer et les professeurs absents pour des raisons « traditionnelles » et les 10 % de collègues touchés, selon sa propre estimation, par le Covid ?

**De quelle « continuité pédagogique » le rectorat peut-il se prévaloir** quand au lycée Van-Dongen de Lagny, trois enseignants d'espagnol, d'anglais et d'éco gestion ne sont toujours pas remplacés depuis septembre 2020 ? Quand au lycée Jean-Jaurès de Montreuil, il en va de même pour des professeurs d'anglais, de Physiques, ou de STSS ? Quand de nombreux congés maternité ne sont pas remplacés ?

**Les revendications listées précisément depuis le 3 janvier, autour desquelles les collègues ont décidé de se mettre massivement en grève le 13 janvier, n'ont pas disparu, bien au contraire.** Partout les remplacements font cruellement défaut, partout les recrutements urgents restent nécessaires, nulle part le matériel de protection sanitaire indispensable, masques FFP2, capteurs de CO2 ou purificateurs d'air, n'est livré.

**En guise de réponse, le ministère confirme vouloir exploiter davantage les stagiaires** de l'an prochain en leur imposant des services à temps plein. Le recteur a ainsi osé présenter comme une augmentation des « moyens d'enseignement » pour la rentrée 2022 cette dégradation des conditions de formation des jeunes enseignants. En

réalité ce ne sont pas moins de 12 postes définitifs dans les collèges du 93 et 3 dans les collèges du 94 qu'il compte supprimer ! Il annonce 6 créations de postes pour les lycées GT pour 1581 élèves de plus -l'équivalent d'un lycée !

**Face à cette accentuation de l'offensive contre l'école publique, les collègues du collège Solveig Anspach de Montreuil (93) ont décidé de se mettre en grève à compter de ce lundi 24 janvier pour exiger « la création d'un deuxième poste de CPE à temps complet ; la création de postes d'AED supplémentaires ; le remplacement de notre assistante sociale ; le recrutement d'AESH en nombre suffisant pour que toutes les heures soient pourvues ; aucune classe à plus de 26 en comptant les élèves de l'ULIS et de l'UPE2A. ».**

Ceux du lycée Van-Dongen signent massivement une pétition pour exiger le remplacement immédiat de leurs trois collègues non remplacés. Ceux du collège Camille Corot de Chelles se sont adressés à la DSDEN 77 pour revendiquer la création de deux postes d'assistants d'éducation et d'un demi-poste de CPE.

**Le SNFOLC Créteil soutient toutes ces initiatives et appelle les collègues à mettre en avant leurs revendications correspondant aux besoins immédiats dans leurs établissements.**

A la déréglementation que voudrait généraliser le ministère, le SNFOLC Créteil oppose l'augmentation générale des salaires par l'augmentation de la valeur du point d'indice de 21.8 %. **+21.68 %, c'est ce qu'il faudrait en effet pour récupérer le pouvoir d'achat de 2000 !** Et qu'on ne nous dise pas qu'il n'y a pas d'argent ! Selon le ministère, la masse salariale actuelle est de 50 milliards d'euros. Augmenter les traitements de 21.8 % aurait un surcoût d'environ 11 milliards d'euros : une goutte d'eau par rapport aux 600 milliards d'euros que le gouvernement a donnés aux banquiers et aux patrons depuis mars 2020 !

**La « continuité pédagogique », pour le SNFOLC Créteil elle passe par le recrutement immédiat de tous les personnels nécessaires pour garantir que tous les élèves puissent avoir accès à tous leurs cours et non par le bricolage que le Ministère entend institutionnaliser pour se décharger de son obligation de remplacer les personnels absents et pour généraliser la déréglementation.**

**L'argument avancé par le rectorat selon lequel il « n'arriverait pas à recruter » n'est pas recevable :** qu'il en finisse avec la précarité des contrats courts multipliant les incidents de paye, qu'il garantisse le réemploi de tous les CDD sur des contrats d'un an, que le ministère s'engage à mettre en place un véritable plan de titularisation, qu'il augmente le nombre de postes aux concours et augmente les salaires de tous pour qu'un enseignant qui débute sa carrière puisse enfin se loger correctement en région parisienne, et il n'y aura plus aucun problème de recrutement !

- **Recrutements immédiats en masse de tous les personnels nécessaires !**
- **Remplacements systématiques de tous les personnels absents (enseignants, vie scolaire, etc.) !**
- **Augmentation générale des salaires par l'augmentation immédiate de 21.8 % du point d'indice !**
- **Résorption par tous les moyens de la précarité (contrats d'un an garantis pour tous les CDD, plan de titularisation pour tous ceux qui le souhaitent...) !**
- **Satisfaction des revendications définies dans les assemblées générales par les personnels !**

**C'est sur ces revendications que le SNFOLC Créteil appelle les collègues à se mettre en grève le 27 janvier prochain à l'appel des confédérations interprofessionnelles dont Force Ouvrière !**